



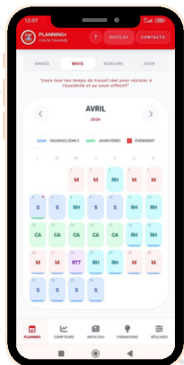
cgtchutoulouse.fr



Hôtel-Dieu : 05.61.77.84.70
Purpan haut : 05.61.77.77.08
Purpan plaine : 05.61.77.10.88
Rangueil : 05.61.32.25.67
Larrey : 05.67.77.14.11
La Grave : 05.61.77.79.71
Garonne : 05.34.55.76.78
IUCT / Oncopole : 05.31.15.63.77
Fontaine Salée : 05.61.90.92.90

Mails / réseaux sur notre site

*Suis ton temps de travail
et ne te fais plus avoir*



Avec Planning+

Crise pétrolière, Urgence sur les salaires, les augmenter c'est possible !

Nous avons écrit au Directeur Général car rien n'est prévu ni par le gouvernement ni à l'échelle du CHU. Il y a pourtant des solutions locales...

Objet : **Urgence salariale** au CHU de Toulouse

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, **les guerres impérialistes** qui se déroulent depuis plus de 3 ans, intensifiées récemment au Moyen-Orient, ont eu et auront un **impact inflationniste majeur sur l'énergie** et d'autres produits du quotidien. Cela impacte fortement les hospitalier.e.s du CHU de Toulouse. **De nombreux agents finissent leur mois à découvert**, ce qui n'est pas acceptable. Le point d'indice n'étant pas indexé sur l'inflation, à chaque hausse de cette dernière, notre salaire baisse. **L'impact des loyers dans toute l'agglomération est colossal** (et cela ne changera malheureusement pas), entraînant un éloignement de nos résidences par rapport à notre lieu de travail, ce qui rend l'impact du prix du carburant lui aussi considérable.

Nous vous demandons de nous présenter en urgence le plan de la direction afin que les agents hospitaliers puissent continuer à venir travailler **sans que cela n'affecte leur vie quotidienne**.

Au cas où vous n'auriez rien prévu, voici **des mesures économiques et écologiques urgentes** à prendre :

- **Rémunérons les quelque 3 000 contractuels sous-payés au CHU**, car non rémunérés selon les grilles de leur profession. Vous vous êtes engagé dans les Lignes Directrices de Gestion à rémunérer les contractuels selon les grilles des titulaires, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. **25 % du personnel du CHU est contractuel**, soit plus de 4 000 agents. Nous vous rappelons votre engagement : « Le niveau de **rémunération au recrutement pour les professionnels en CDD est fixé d'après les grilles indiciaires** en référence commune avec les titulaires. » Alinéa 5, page 7 des LDG applicables depuis le 1er janvier 2025.
- **Décidons d'un plan rapide de résorption de la précarité et de titularisation** en ouvrant des concours dans toutes les catégories.
- **Versons l'indemnité de résidence** : vous vous étiez engagé à demander à la DGOS le classement de la région toulousaine en zone 1, pour une indemnité de résidence à 3 % (soit **3 % d'augmentation de salaire pour tous les agents** du CHU de Toulouse, selon le décret N°85-1148 du 24 octobre 1985). À notre connaissance, aucune demande n'a été transmise à la DGOS.



*Scan pour télécharger Planning+,
ou sur planningplus.cgtchutoulouse.fr*





cgtchutoulouse.fr



Purpan haut :
05.61.77.77.08

syndicat.cgt.puhe
@chu-toulouse.fr

Local au 1^{er} étage de la
maison du personnel,
située derrière le PPR.

- Décidons de la **gratuité du repas au self** et de la **participation à 100 % à l'abonnement Tisséo ou SNCF**, au minimum à titre transitoire.
- Instaurons, de manière transitoire ou définitive, la **semaine de 4 jours sans perte de salaire** pour les services où cela est possible. Le recours au **télétravail** doit également être facilité lorsque cela est envisageable. Un effort est nécessaire, car nous savons que le télétravail est parfois refusé à des agents alors même que la **médecine du travail le prescrit**.
- Octroyons **les primes nationales** aux services qui y ont droit et ne les perçoivent toujours pas : la **prime soins critiques à 100 %** là où elle n'est versée qu'à moitié, la **prime IFR à 100 %** pour les hospitalier.e.s (manipulateurs radio, aides soignants les infirmières et les brancardiers, ambulancier, etc...) disponibles plus de la moitié de leur temps de travail aux Urgences, la nouvelle **prime pour les services mortuaires**. L'octroi de la prime de service à tous les contractuels est tout à fait possible.
- Octroyons la **prime chaussure/petit matériel avec le rétroactif de 4 ans** et l'année en cours soit environ **240 euros brut par agent** sur une année et **60 euros brut annuel pour les agents**. Versement aussi des **indemnités liées aux médailles du Travail** liées à l'ancienneté.
- Encourageons l' **achat de véhicules électriques** pour les agents disposant d'un véhicule polluant et coûteux, via une **subvention du CHU**, en garantissant des **recharges gratuites sur les parkings de TOUS les sites du CHU**. L'annonce d'un **forfait de 8 euros par jour** à compter du 1er mai, quelle que soit la recharge, est indécente. Un **plan de solarisation des toits du CHU**, là où cela est possible, va dans ce sens.
- Transformons la **prime de cooptation inutile en une prime mensuelle fixe** pour les secteurs en manque d'attractivité et finalisation.
- Engageons-nous clairement pour que le **point d'indice des fonctionnaires évolue avec l'inflation**, afin que nos salaires ne baissent plus jamais.
- Engageons-nous clairement pour l' **abrogation de la taxe sur les salaires** qui coûte **60 millions d'euros encore cette année au CHU de Toulouse**. Il s'agit de **300 à 400 euros chaque mois** sur chaque fiche de paie des agents du CHU !!!

Nous vous remercions de bien vouloir nous répondre rapidement sur ces questions, qui mobilisent l'ensemble de nos collègues en ce moment.

Cordialement,
Julien Terrié
Pour la CGT du CHU de Toulouse



*Scan pour télécharger Planning+,
ou sur **planningplus.cgtchutoulouse.fr***

